

**AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE STANSTEAD
DE LA PART DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller siège 1
- Poste de conseillère ou conseiller siège 2
- Poste de conseillère ou conseiller siège 3
- Poste de conseillère ou conseiller siège 4
- Poste de conseillère ou conseiller siège 5
- Poste de conseillère ou conseiller siège 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Lundi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 30
Mardi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 30
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Vendredi	De 9 h à 12 h	

Attention : vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

Nous vous invitons à prendre **rendez-vous** pour le dépôt de votre candidature. Une seule personne à la fois est admise au bureau du président d'élection. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez communiquer avec le bureau du président d'élection aux coordonnées mentionnées à la fin du présent avis.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

- Jour du scrutin (BVO) : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**
- Vote par anticipation (BVA) : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**
- Vote au bureau du président d'élection (BVPE) : **mercredi 29 octobre 2025, de 9 h à 16 h 30**
- Vote itinérant : **lundi 27 ou mardi 28 octobre 2025**, selon l'horaire qui sera communiqué aux personnes éligibles par le bureau du président d'élection.

Vous pourrez bénéficier du bureau de vote itinérant (BVI) si vous êtes inscrit sur la liste électorale et que vous êtes dans l'une des deux situations suivantes :

- vous êtes domicilié(e) dans l'une des résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (c. G-1.021), soit :

• Manoir Stanstead (496 rue Dufferin)

ou

- vous êtes un électeur domicilié sur le territoire de la ville de Stanstead, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé (ainsi que votre proche aidant domicilié dans la même section de vote que la vôtre et présent lors du passage du personnel du BVI).

Pour obtenir le droit de participer au bureau de vote itinérant (BVI), l'électeur ou la personne proche aidante doit en faire la demande, verbalement ou par écrit, au bureau du président d'élection, au plus tard le 15 octobre 2025.

4. Mme Penny Thériault a été nommée secrétaire d'élection et elle peut être rejointe au bureau du président d'élection.

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Hughes Ménard, président d'élection
Mme Penny Thériault, secrétaire d'élection
Ville de Stanstead
425, rue Dufferin
Stanstead (Québec) J0B 3E2
Téléphone : 819 876-7181 poste 109
Courriel : election@stanstead.ca

Stanstead, le 4 septembre 2025



Hughes Ménard
Président d'élection